



**COMITÉ RÉGIONAL DES PÊCHES MARITIMES
ET DES ÉLEVAGES MARINS DE PACA**

Participation du public – Note de présentation du projet de texte

Titre : fixant une période d'interdiction de pêche de l'oursin dans les départements du Var et des Alpes-Maritimes

1) Contexte du projet de délibération

Le projet d'arrêté portant modification de l'arrêté préfectoral n° 1112 du 27 octobre 2008 fixant les dates d'interdiction de pêche des oursins dans les départements des Bouches du Rhône, du Var et des Alpes-Maritimes du 16 avril au 31 octobre.

Ce projet de délibération propose de modifier la période d'interdiction de la pêche de l'oursin du 16 avril au 30 novembre dans les départements du Var et des Alpes-Maritimes pour une période de trois ans.

2) Objectifs du projet de délibération

Au début de période d'ouverture de la pêche aux oursins dans les départements du Var et des Alpes-Maritimes le taux d'oursins vides est important dans les prélèvements des pêcheurs professionnels.

Les objectifs de cette délibération sont donc d'éviter de favoriser cette mortalité pour la préservation de l'oursin, de permettre de maintenir un prix de vente correct au début de saison de pêche et de favoriser la durabilité de la pêche de l'oursin dans les départements du Var et des Alpes-Maritimes.